



Accusé de réception en préfecture  
02B-24200354-20210510-BUR-AG-21-045-DE  
Date de télétransmission : 11/05/2021  
Date de réception préfecture : 11/05/2021

CUMUNITÀ  
D'AGGLUMERAZIONE  
DI BASTIA

*Bureau du 10 mai 2021*

DELIBERATION DU BUREAU  
DE LA  
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA

**OBJET : Plan de financement d'un poste de manager de commerce**

L'an deux mille vingt et un, le dix mai à 9h, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni dans les locaux de la Communauté d'Agglomération de Bastia, Port Toga sous la présidence de Monsieur Louis POZZO DI BORGO.

**Présents :** ARMANET Guy, ROSSI Michel, ROMITI Gérard, SAVELLI Pierre, POZZO DI BORGO Louis, PELLEGRINI Leslie, LINALE Serge, PADOVANI Jean-Jacques.

**Pouvoirs :** -

**Absents :** MILANI Jean-Louis, PADOVANI Marie-Hélène, SIMEONI Gilles, de GENTILI Emmanuelle, SIMONPIETRI Pierre-Michel.

Nombre de membres composant le Bureau : 13

Nombre de membres en exercice : 13

Quorum : 5

Votants : 8

Pour : 8

Contre : -

Abstention : -

Monsieur Louis POZZO DI BORGO ouvre la séance.

**OBJET : Plan de financement d'un poste de manager de commerce**

Le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L5211-10 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2020-09-29-001 du 29 septembre 2020 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 10 juillet fixant le nombre de vice-présidents et la composition du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 24 juillet 2020 modifiant la constitution du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 24 juillet 2020 qui délègue compétence au Bureau pour l'approbation des demandes de financements ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 14 décembre 2020, actant la création d'un poste d'attaché territorial ;

Considérant le contrat de ville de l'agglomération de Bastia signé le 6 novembre 2015 ;

Considérant que la Communauté d'Agglomération de Bastia est compétente en matière de politique de la ville ;

Considérant que la Communauté d'Agglomération de Bastia est compétente en matière de développement économique ;

Considérant le courrier du Préfet de la Haute-Corse en date du 9 mars 2021 relatif à la Dotation Politique de la Ville pour 2021 et son annexe, la note d'information du 26 février 2021 du Ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales précisant que pour un projet de fonctionnement aucune disposition particulière ne prévoit de plafond de subventionnement ;

Considérant le projet de poste de manager de commerce ;

Vu le rapport présenté ce jour au Bureau ;

Où l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

**APPROUVE  
(A l'unanimité)**

- Le projet de poste de manager de commerce ;
- La demande de financement à l'Etat au titre de la Dotation Politique de la Ville 2021, ainsi que le plan de financement de ce projet, comme suit :

**OBJET : Plan de financement du poste de manager de commerce**

- Dépenses 50 000 € HT
- Recettes
  - o Etat - Dotation Politique de la Ville : 100 % soit 50 000 €
  - o CAB (autofinancement) : 0 % soit 0 €

**AUTORISE**

Le Président à accomplir toutes formalités et à signer tous documents se rapportant à ce dossier ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



**LE PRESIDENT**

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Louis Pozzo di Borgo', written over a horizontal line.

**Louis POZZO DI BORGO**

